

Seul le discours prononcé fait foi

UN:500

Déclaration de Madame Marie-Josée JACOBS
Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

4^{ème} Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés

Istanbul, le 10 mai 2011

Candidate au Conseil de sécurité
2013-2014
Candidate for the Security Council

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration que le Président de la Commission européenne, M. José Manuel Barroso, a faite au nom de l'Union européenne.

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement le Gouvernement turc pour avoir organisé de manière exemplaire cet événement international important à l'horizon 2015, ce qui met en relief le souci que la Turquie porte au sort des populations les plus défavorisées de la communauté internationale.

Le Luxembourg partage ce souci, d'autant plus que le développement durable est aujourd'hui plus que jamais une cause commune.

L'effort consenti par le Gouvernement luxembourgeois pour assister à surmonter les défis à la fois politiques, techniques et systémiques dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement par les PMA en témoigne. J'accorde donc un intérêt tout particulier à cette Conférence, dont l'un des principaux objectifs sera la réaffirmation de l'engagement de la communauté internationale de répondre aux besoins particuliers des PMA. Les pays les moins avancés doivent rester au centre de l'agenda du développement si nous voulons rester sur la voie de la réalisation des OMD.

Plus d'une décennie après la Déclaration du Millénaire et suite à la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les OMD de septembre 2010, des progrès indéniables ont été faits dans de nombreux pays dans la réalisation de certains objectifs. Néanmoins, ces progrès accomplis sont inégaux et se trouvent parfois compromis, que ce soit dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et certains petits pays insulaires en développement ainsi que dans certains pays à revenu intermédiaire. Nous regrettons l'absence de progrès notables dans 29 pays parmi les PMA, surtout en Afrique sub-saharienne, en situation de fragilité, affectés par un conflit, la violence ou l'insécurité.

En effet, comme le constate le programme d'action que nous allons adopter, les pays les moins avancés sont aussi les pays les plus vulnérables. C'est précisément en tenant compte de cette réalité amère que nous avons défini à Luxembourg notre politique de coopération au développement; d'une part, en travaillant prioritairement avec un nombre de PMA, tout en nous souciant, d'autre part, des situations de fragilité qui menacent la paix régionale.

Permettez-moi de mettre d'abord en relief certains des aspects stratégiques de la Coopération luxembourgeoise pour ensuite aborder certains défis et opportunités de cet ambitieux programme d'action pour les pays les moins avancés pour la période 2011-2020.

Par souci de qualité et d'efficacité, l'accroissement sensible du volume d'aide publique au développement luxembourgeois au cours des deux dernières décennies a été accompagné d'une politique de concentration géographique sur dix pays partenaires : six en Afrique de l'Ouest, deux en Amérique latine et deux en Asie. La moitié des partenaires privilégiés de la Coopération luxembourgeoise sont des PMA (Sénégal, Mali, Burkina Faso, Niger et Laos) et la part de l'APD allouée à ces pays dépasse largement l'objectif maximal de 20% établi dans le programme de Paris. Une politique de concentration sectorielle complète cette approche : la formation et

l'insertion professionnelles, la santé ainsi que le développement local intégré sont les secteurs d'interventions prioritaires complétés par des considérations transversales que sont la bonne gouvernance, l'environnement et le genre.

En ce qui concerne la collaboration avec nos partenaires multilatéraux, le Luxembourg suit le modèle particulier d'une coopération stratégique fondée sur des accords-cadres pluriannuels à durée non limitée, assurant une prévisibilité de l'aide et une flexibilité opérationnelle en ce qui concerne le niveau des contributions volontaires et thématiques. Dans notre coopération multilatérale nous allons pleinement prendre en compte les recommandations du programme d'action d'Istanbul pour les pays les moins avancés pour la période 2011-2020.

Au cours de la première décennie du nouveau millénaire, l'agenda du développement a été rythmé par des rendez-vous internationaux de premier ordre : la Déclaration du millénaire et l'adoption des OMD, le Consensus de Monterrey sur le financement du développement, la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide et le Programme d'action d'Accra, la troisième Conférence sur les PMA à Bruxelles. Les rendez-vous politiques ont permis d'adopter les orientations et les instruments indispensables pour progresser dans la lutte contre la pauvreté. J'espère que nous saurons maintenir, ici à Istanbul ou plus tard dans l'année à Busan lors du forum sur l'efficacité de l'aide, une ambition et une qualité du même ordre, en dépit des pressions que la crise internationale, le changement climatique, l'insécurité et les flux migratoires font peser sur nous. Du point de vue de la Coopération luxembourgeoise, quantité et qualité de l'aide doivent obligatoirement aller de pair si nous avons la prétention d'éradiquer la pauvreté par une démarche de développement durable qui comporte obligatoirement les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

C'est dans ce même cadre que devra s'inscrire, selon notre lecture, le nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés pour la période 2011-2020 dont la valeur ajoutée réside dans les mesures concrètes qu'il propose pour faire face aux vulnérabilités spécifiques et additionnelles qui freinent le développement des pays les moins avancés .

Comme nous en étions convenus en 2001 à Bruxelles, notre Conférence a pour objectif d'évaluer la mise en oeuvre du programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 et de décider des mesures à prendre par la suite, dans le cadre d'un partenariat renouvelé entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement.

Mais soyons clairs. Le développement de chaque pays relève tout d'abord de sa propre responsabilité et de la volonté politique du gouvernement de mettre en oeuvre les stratégies de développement auxquelles il a souscrit. La coopération internationale de son côté ne peut que constituer un complément à cette politique volontariste, mais elle peut jouer un rôle important de catalyseur et ne doit donc pas être sous-estimée. Cette coopération ne peut pourtant porter ses fruits que si elle repose sur le fondement de la solidarité et de la confiance mutuelle entre pays donateurs et pays programmes.

Dans une perspective de partenariat mondial pour le développement il est impératif que les pays donateurs renforcent leurs capacités collectives à agir rapidement pour accompagner les PMA en situation de vulnérabilité et contribuent à développer les capacités des PMA à renforcer leur résilience face aux chocs exogènes.

Aux pays en développement et aux PMA de s'approprier leur développement, en se basant sur le partenariat que nous leur offrons pour définir leurs priorités sectorielles et renforcer leurs institutions et leurs ressources humaines. C'est ainsi que je ne peux que saluer le leadership

exemplaire que les pays les moins avancés ont démontré en élaborant le projet du nouveau programme d'action qui a structuré les négociations intergouvernementales tenues à New York au cours des derniers mois.

Le plus grand défi pour les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement a sans doute été d'élaborer un programme d'action qui permette d'aborder concrètement les problèmes de développement complexes auxquels sont confrontés ces pays.

Les récentes crises financière, économique, alimentaire et énergétique ont contribué à ce que le bilan du progrès de la dernière décennie soit mitigé. Par endroits de sérieux efforts devront être faits en matière de bonne gouvernance, si les bienfaits du développement durable doivent profiter à toutes les populations d'un pays ou d'une région.

La bonne gouvernance à tous les niveaux, véritable fil rouge du programme d'action, facilite la mise en œuvre de politiques économiques saines qui contribuent au développement d'une économie dynamique, capable d'attirer les investissements et de développer un secteur privé compétitif, libéré du fléau de la corruption. Notre attention de partenaire du développement devra aller surtout vers les pays qui accusent les retards les plus flagrants dans la réalisation des OMD, même s'il peut être tentant - et parfois utile en termes de communication de résultats - d'enranger les fruits les plus mûrs de la coopération au développement.

Le thème transversal de la gouvernance s'insère évidemment dans le cadre plus général de la politique du Luxembourg en matière de droits de l'homme. L'engagement en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance, de l'État de droit, du respect et de la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales est une constante de la politique étrangère luxembourgeoise. Mais il m'importe aussi de souligner le lien étroit qui existe entre le respect des droits de l'homme et d'autres piliers des Nations Unies, à savoir la paix et la stabilité ainsi que le développement, car un pays qui vit dans le plein respect des droits de l'homme ne fait pas seulement bénéficier sa population des libertés fondamentales, mais il contribue également à la stabilité internationale et au développement durable de la planète.

La bonne gouvernance au niveau local doit faire partie intégrante d'une politique de décentralisation bien comprise. Ainsi la Coopération luxembourgeoise soutient de nombreux projets et programmes qui visent à soutenir le développement local durable en milieu rural, notamment en renforçant les institutions issues de la décentralisation. En outre, le Luxembourg contribue depuis 2004 au « *Democratic Governance Thematic Trust Fund* » du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Comme le relève le dernier rapport de la CNUCED sur la situation des PMA, je suis convaincue que le commerce constitue un moteur essentiel pour le développement économique comme pour la réalisation des OMD. L'intégration juste, équitable et progressive des PMA au système commercial multilatéral et conformément à leurs besoins en matière de développement et à leurs capacités, s'impose donc comme une pré-condition inéluctable de leur développement économique; ceci inclut l'instauration d'un meilleur équilibre entre les sources extérieures et les sources intérieures de la demande tout comme le développement des capacités productives. Je plaide aussi en faveur d'une conclusion des négociations multilatérales de l'OMC qui soit favorable aux PMA.

Et même si l'aide publique au développement (APD) ne pourra jamais être qu'une source de financement du développement parmi d'autres, il faudra veiller à l'excellente qualité de cette aide, surtout par temps de contraintes budgétaires.

L'APD luxembourgeoise a atteint en 2010 1,09% du revenu national brut. Elle continue à être allouée à 100 pour cent sous forme de dons et de manière non liée. Nous en tirons une part de fierté, mais nous n'en faisons pas une fin en soi.

De récentes études mettent en relief que dans certains pays, 80 % environ de leurs dépenses publiques sont financées par l'aide extérieure. Il faut briser ce cercle vicieux de la dépendance de l'aide. Pour ce faire nous devons travailler ensemble, de manière cohérente et coordonnée !

Je considère que la création de capacités productives a besoin de financement à côté d'un environnement macroéconomique et commercial favorable. En complément de l'APD, je suis persuadée que les mécanismes de financement innovants peuvent mobiliser des ressources supplémentaires et prévisibles pour atteindre les OMD. A cet égard, je voudrais partager avec vous l'expérience luxembourgeoise dans le domaine de la microfinance, domaine que le programme d'action d'Istanbul mentionne également. Sur base d'échanges avec des organisations non gouvernementales et des partenaires multilatéraux, il a été possible au cours des dernières années de développer l'intérêt de notre place financière - intérêt qui existait déjà bien sûr - aux instruments de microfinance, dans le cadre d'un véritable partenariat privé-public. Aujourd'hui, quelque 30 fonds d'investissements domiciliés au Luxembourg investissent à eux seuls près de 2 milliards d'euros dans des activités de microfinance dans les pays en développement.

Le rôle de la Coopération luxembourgeoise dans ce contexte était celui d'un facilitateur. D'un côté, il fallait inciter les différents acteurs à se rencontrer. De l'autre côté, il fallait soutenir les efforts de nos pays partenaires du sud dans leurs efforts de créer les conditions nécessaires en termes de capacités des structures administratives et financières nationales et en termes de cadre légal et de bonne gouvernance.

L'objectif central de notre programme d'action pour la période 2011-2020 est d'aider les pays les moins avancés à surmonter les défis structurels auxquels ils doivent faire face, en vue d'atteindre tous les objectifs de développement et d'éradiquer la pauvreté.

Le fait de graduer du groupe des PMA n'est qu'un effet secondaire du développement. En partant du point de vue symbolique, il ne faut sur-interpréter ce passage qui n'isole pas un pays contre les effets négatifs de la globalisation. Pour les partenaires du développement cela veut dire qu'un abandon prématuré ou mal géré n'est pas le chemin à suivre. Le rôle que joue la période transitoire est très important et il faut accompagner les pays gradués.

La nouvelle génération de programmes indicatifs de coopération pluriannuels que la Coopération luxembourgeoise négocie actuellement avec ses pays partenaires en tient pleinement compte, soit en prolongeant notre coopération, soit en définissant des stratégies de sortie responsables.

Au risque de me répéter, j'insiste à toutes les occasions qui se présentent, sur l'absolue nécessité de nous souvenir dans notre action de coopération au développement que nous travaillons au bénéfice des hommes, femmes et enfants les plus démunis et donc les plus vulnérables dans leurs sociétés respectives.

Enfants, femmes et hommes doivent se trouver au centre de notre action commune pour définitivement éradiquer la pauvreté dans les pays les moins avancés !

Je vous remercie de votre attention.